Troyes : une jeune fille de 18 ans tabassée à mort pour une cigarette refusée

25/05/2017 à 10h14

Un jeune homme de 21 ans a été mis en examen et écroué ce mercredi pour avoir tué une jeune fille de 18 ans qui sortait de discothèque, dans la nuit de vendredi à samedi, a-t-on appris auprès du parquet de Troyes (Aube). Cédric M. a été mis en examen pour homicide volontaire, et non pour coups mortels, a souligné le parquet. L'auteur présumé déjà condamné pour une agression sexuelle et des violences.

La victime des coups sortait de boîte de nuit. Elle est décédée au CHU de Reims, des suites d'un grave traumatisme au visage.

Après avoir quitté la discothèque où elle avait passé une partie de la nuit, Candice a rencontré Cédric M., qu'elle ne connaissait pas, à l'angle d'une rue. Il lui a demandé une cigarette, sans succès. Le jeune homme, qui invoque aujourd'hui un abus d'alcool, a alors tabassé la jeune fille, avant de téléphoner aux secours et de la laisser sur le trottoir dans un état critique, a relaté le parquet.

L'autopsie pratiquée mardi a conclu que les coups avaient été quasi exclusivement portés au visage, et des traces au cou témoignaient d'une tentative de strangulation. Cédric M. a été interpellé lundi soir grâce à l'exploitation de la vidéosurveillance d'un commerce.